

Secteur de la Communication - Attribution de subventions

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour des actions relevant du secteur de la communication :

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Depuis leur création, la Ville de Besançon apporte chaque année son soutien aux radios locales associatives. Les propositions qui suivent concernent les trois radios ayant déposé un dossier de demande auprès du service Communication pour l'année 2003 :

	Fréquence	Proposition 2003	Rappel subvention 2002
Radio Bip	96,9	4 000 €	4 000 €
RCF Besançon	87,6	4 000 €	4 000 €
Radio Campus	102,4	4 000 €	4 000 €
Total		12 000 €	

La dépense globale s'élève à 12 000 €.

En cas d'accord, la dépense sera à imputer sur la ligne 92.023.6574.00300 du service Communication.

Subvention exceptionnelle à l'association Vol Moteur de l'Aéro-Club du Doubs

L'association Vol Moteur de l'Aéro-Club du Doubs organise le dimanche 1^{er} juin une grande fête aérienne sur l'aérodrome de Besançon-Thise sur le thème «cent ans d'aviation».

Une trentaine d'avions (Blériot -celui de la célèbre traversée de la Manche-, Stampe, Antonov, North American T6, T28, P51 Mustang, Fouga Magister...) dont plusieurs sont des légendes volantes, seront présentés au public, au sol comme en vol, pour faire revivre un siècle d'histoire de la conquête du ciel.

Outre ces démonstrations et présentations, les spectateurs pourront également découvrir les métiers de l'aviation en discutant avec des pilotes et des instructeurs, visiter divers stands de l'Armée de l'Air ou de la Gendarmerie, s'initier au pilotage avec des simulateurs de vol...

Dix mille spectateurs sont attendus par les organisateurs pour ce meeting aérien, seule manifestation de ce type en Franche-Comté.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 34 300 €.

La Ville de Besançon est sollicitée pour être partenaire de l'opération en apportant un soutien financier d'un montant de 15 000 €, à verser à l'association Vol Moteur de l'Aéro-Club du Doubs, ainsi qu'un soutien logistique et technique par la mise à disposition de barrières de sécurité, fléchage, impression d'affiches, annonce de la manifestation sur les supports de communication de la Ville : BVV, affichage Decaux, site internet...

En contrepartie de ce soutien financier et logistique, la Ville de Besançon bénéficiera d'actions promotionnelles telles que baptêmes de l'air, présence du logo de la Ville sur les supports de communication et en marquage au sol sur l'aérodrome, jeu concours dans les écoles, retombées média...

Une convention précisant les obligations de chacune des deux parties pour l'organisation de cette manifestation sera passée avec l'Aéroclub du Doubs.

En cas d'accord, la dépense globale de 15 000 € sera prise sur la ligne 92.023.6574.00300 du service Communication, qu'il conviendra d'abonder à hauteur de 10 000 € pris sur la ligne 92.023.6135.00300 (crédits de fonctionnement du service Communication).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention de parrainage à intervenir avec l'Association Aéro-Club du Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 mai 2003.